

Importation de marchandises

pour l'usage privé du voyageur ou pour en faire cadeau.
Valable par personne et par jour.

1^{re} étape

Soumis à la TVA

TVA sur la valeur totale

Oui

Franchise-valeur 300.-

La valeur totale de toutes les marchandises est-elle supérieure à 300 francs?

Non

En franchise de TVA

2^e étape

Soumis aux droits de douane

Les droits de douane sont perçus sur les quantités excédentaires

- viande et préparations de viande

jusqu'à 10 kg
17 francs par kg

plus de 10 kg:
23 francs par kg

- beurre et crème:
16 francs par kg/l

- huiles, graisses et margarine:
2 francs par kg/l

- boissons alcooliques

jusqu'à 18 % vol:
2 francs par l

plus de 18 % par l
15 francs par l

- cigarettes/cigares:
0 fr. 25 par pièce

- autres tabacs manufacturés:
0 fr. 10 par g

Oui

Franchises quantitatives

Quantité supérieure à

- 1 kg de viande et de préparations de viande, à l'exception du gibier?

- 1 kg/l de beurre / crème?

- 5 kg/l d'huiles, de graisses et de margarine pour l'alimentation humaine?

- 5 l de boissons alcooliques jusqu'à 18 % vol*?

- 1 l de boissons alcooliques de plus de 18 % vol*?

- 250 pièces/grammes de cigarettes / cigares / autres tabacs manufacturés*?

* âge minimum 17 ans

Non

En franchise de droits de douane

Toutes les autres marchandises